

Mémoire
de la
Fondation québécoise en environnement
Concernant

La consultation publique sur le Projet de loi sur le développement durable n° 118

Présenté
au
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

5 décembre 2005, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Organisme présentant le mémoire.....	3
Intérêt de la Fondation concernant le développement durable.....	3
Réflexion à propos de la démarche.....	4
Éléments de notre précédent mémoire qui ont été retenus.....	5
Réflexion à propos du Fonds vert.....	6
Annexe (Liste de membre du CA de la FQE).....	7

1. Organisme présentant le mémoire

La Fondation québécoise en environnement a été créée en 1987 par un regroupement de personnalités québécoises désireuses de poser des gestes concrets en vue d'une meilleure utilisation et d'une meilleure gestion de notre environnement. La Fondation est un organisme à but non lucratif qui s'est donné comme mission de provoquer et d'accélérer le changement des attitudes et des habitudes des Québécois en regard de la mise en valeur et de la préservation de l'environnement. À cette fin, les actions de la Fondation reposent sur trois axes complémentaires : informer et sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux; éduquer la population aux moyens et actions à entreprendre; favoriser la recherche et la mise en place de solutions concrètes et efficaces.

La Fondation québécoise en environnement se caractérise par sa structure et ses interventions. Elle ne prend pas partie dans les débats ponctuels comme le choix des tracés de routes ou les implantations d'usines, mais elle se prononcera éventuellement sur des questions touchant l'ensemble de la société. La Fondation intervient régulièrement auprès de la population et de ses décideurs, qu'ils soient gouvernementaux, industriels, syndicaux ou professionnels, dans un esprit de participation active et de résolution des problèmes.

La Fondation peut compter sur le soutien moral et financier de ses membres provenant de tous les milieux et de toutes les régions du Québec. La structure administrative de la Fondation se compose d'un conseil d'administration de 21 membres bénévoles.

Le président fondateur de la Fondation québécoise en environnement est Me Louis-Paul Allard, personnalité bien connue de la radio, de la télévision et des affaires juridiques.

2. Intérêt de la Fondation québécoise en environnement vis-à-vis le développement durable

De par sa mission et ses activités, la Fondation québécoise en environnement soutient le développement durable depuis de nombreuses années dans la province du Québec.

Les initiatives de la Fondation québécoise en environnement visent à favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans le discours social, économique et politique de la société québécoise. Pour y parvenir, elle mise notamment sur des stratégies de marketing social. Par le biais des médias, elle contribue à l'acquisition de connaissances, de comportements et de compétences des individus en matière d'environnement.

Une autre orientation de la Fondation québécoise en environnement vise à favoriser le regroupement d'intervenants oeuvrant dans différents secteurs (économie, éducation, santé, environnement) afin de stimuler la réflexion sur différents domaines relatifs à l'environnement et de trouver des solutions concrètes à des besoins particuliers. Les nombreuses initiatives de la Fondation québécoise en environnement témoignent de sa capacité à oeuvrer avec différents secteurs.

3. Notre réflexion à propos de la démarche proposée dans le cadre des consultations publiques

Nous sommes d'avis que l'échéancier proposé dans le cadre des consultations publiques concernant le projet de loi 118 est beaucoup trop court. Nous avons été informés quelques jours avant la tenue de ces consultations ce qui nous a laissé un délai passablement court pour préparer un argumentaire satisfaisant. La Fondation québécoise en environnement croit cependant que les présentes consultations publiques représentent une chance inouïe de participer à l'élaboration d'une loi qui aura de superbes répercussions sur l'ensemble des acteurs de notre société. C'est dans cet esprit que la Fondation québécoise en environnement présente son mémoire sur le projet de loi sur le développement durable.

4. Les éléments proposés dans notre mémoire présenté dans le cadre de l'avant-projet de loi et qui ont été retenus dans le présent Projet de loi n°118

4.1 Les éléments retenus

4.1.1 Dans l'avant-projet de loi : Principe #12 production et consommation responsable

Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue « d'éliminer les non viables et » de réduire au minimum leurs impacts défavorables sur les plans social et environnemental et d'éviter, en particulier, le gaspillage et l'épuisement des ressources;

- Nous avons proposé d'ajouter les mots « d'éliminer les non viables et » afin de s'assurer que les modes de production et de consommation non viables soient réellement éliminés et non seulement réduits.

Dans le Projet de loi n°118

Vous avez modifié ce principe de la façon suivante :

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

- Bien que la modification du principe ne suppose pas l'élimination des modes de production les moins performants, le principe suscite néanmoins la recherche de solutions plus viables et plus responsables ce qui abonde dans le même sens que notre intervention.

4.1.2 Dans l'avant-projet de loi : Principe #13 pollueur/utilisateur payeur

Les personnes qui génèrent les matières résiduelles ou d'autres formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention et de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci. Le prix des biens et services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation;

- Nous avons proposé une modification complète du principe afin d'y ajouter deux éléments importants :
 - *Que les prix de ventes des biens et services soient représentatifs des coûts occasionnés lors du **cycle de vie** des biens et services.
 - *Que les personnes qui génèrent toutes formes de pollution mais aussi ceux qui provoquent des **dommages à l'environnement** assument les coûts des mesures de prévention, de réduction, de restauration et de lutte contre la pollution.

Dans le Projet de loi n° 118

Le nouveau principe #16 reprend le concept que nous avons proposé puisqu'il concerne **l'internalisation des coûts** engendrés tout au long du cycle de vie d'un produit.

De plus, il y a eu un ajout au principe #15 qui tient compte du fait que les personnes dont les **actions dégradent l'environnement** doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction, et de contrôle.

5. Notre réflexion à propos de la gestion des montants d'argent constituant le Fonds vert tel que définit dans le projet de loi 118

5.1 Le Fonds vert

En tant que groupe actif en environnement, nous ne pouvons que nous réjouir de la création du Fonds vert. Ce fonds devrait assurer une certaine permanence et stabilité aux actions du ministère et aux groupes environnementaux.

Nous apprécions les mesures prises (art. 15.6, 15.7 et 15.11) pour rendre le fonds opérationnel le plus rapidement possible.

Cependant, afin d'être cohérent avec les orientations énoncées par le Projet de loi sur le développement durable, nous jugeons qu'il est préférable que les placements du Fonds vert soient injectés dans des fonds éthiques.

Le Gouvernement se doit d'être avant-gardiste et de mettre en pratique de telles mesures afin de lancer un message clair à l'ensemble des acteurs de la société. En plus de transmettre ses intentions, cette action aura un impact sur la demande de ces produits ce qui influencera nécessairement l'offre. Plus il y aura d'acheteurs, plus il y aura de vendeurs et plus le marché se développera.

Nous avons pris la peine de vous présenter notre point de vue sur cet aspect, car nous le jugeons très important. Les placements éthiques s'avèrent une option très efficace pour encourager l'émergence de technologies plus propres et d'entreprises responsables.

FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

Liste des membres du conseil d'administration

** Membres du comité exécutif*

Date de début du mandat

* ALLARD, Louis-Paul	1987	Président-fondateur
ARCHAMBAULT, Louis	1988	
* BEAUDET, Gilles	1990	Vice-président, Éducation
BERNARDIN, Gilles	1999	
BIBEAU, Pierre	1996	
BOURGEOIS, Michel	1988	
BROSSEAU, Michel	2005	
* CABANA, Serge	1991	Vice-président, Communications
COUTURE, Jean-François	1989	
DALPÉ, François	2005	
DUFRESNE, Yves	2005	
* FRENETTE, Pierre	1987	Trésorier
GILL, Aurélien	1987	
* HILL, Claude	2003	Vice-président, Financement
HUNEAULT, Pierre	1989	
* LALUMIÈRE, Joanne	2001	Présidente du comité exécutif
LEGAULT-GAUDET, Marie	1994	
LEMAÎTRE-AUGER, Jacques	2005	
MARCHAND, Robert	1999	
MARCOUILLER, Michel	2003	
MARIER, Sylvie	1995	
TRÉPANIÉ, Anaïs	2003	

Monsieur Louis-Paul Allard
PRODUCTION DU GUILLEDOU
1255, carré Phillips, bureau 702
Montréal (Québec)
H3B 3G1
Téléphone: (514) 842-2205
Télécopieur : (514) 842-0701
Courriel : pleinsoleil@videotron.ca

Monsieur Louis Archambault
Président
GROUPE-CONSEIL ENTRACO INC.
1075, Côte du Beaver Hall, bureau 200
Montréal (Québec) H2Z 1S5
Téléphone: (514) 954-8800
Télécopieur : (514) 954-8818
Courriel: louis.archambault@entraco.ca

Monsieur Gilles Beaudet
85, rue Therrien
Saint-Mathieu de Beloeil (Québec) J3G 4S5
Téléphone : (450) 467-2813
Télécopieur : (450) 467-6100
Courriel: gilles.beaudet@videotron.ca
Cellulaire: (514) 946-3383

Monsieur Gilles Bernardin
Ingénieur, MBA
Directeur du développement des affaires
Energis, Ciment St Laurent
435 rue Trans Canada
Longueuil (Québec) J4G 2P9
Téléphone: (450) 651-1117 poste 6370
Télécopieur : (450) 651-2695
Courriel: gbernardin@cimentstlaurent.com

Monsieur Pierre Bibeau
Premier vice-président aux communications
et affaires publiques
LOTO-QUÉBEC
500, rue Sherbrooke Ouest, 14^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone: (514) 282-8000 (514) 499-8694
Télécopieur: (514) 982-5517
Courriel: pierre.bibeau@loto-quebec.com

Monsieur Michel Bourgeois
Président
CONCENTREX
1651, boul. de l'Industrie
Beloeil (Québec) J3G 4S5
Téléphone: (450) 446-4027
Télécopieur : (450) 446-4057
Courriel : concentrex@ca.inter.net

Monsieur Michel Brosseau
Président
Les Assurances Michel Brosseau Ltée
5665, Royalmount, suite 200
Ville Mont-Royal (Québec) H4P 2P9
Téléphone : (514) 288-9141
Télécopieur : (514) 288-9824

Monsieur Serge Cabana
Directeur des relations publiques
Université de Sherbrooke
Pavillon JS Bourque
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : (819) 821-7388
Télécopieur : (819) 821-7900
Courriel: serge.cabana@usherbrooke.ca

Monsieur Jean-François Couture
1100, rue St-Urbain, App. 201
Montréal (Québec) H2Z 1W1
Téléphone : (514) 845-7547
Courriel : francois-p.couture@sympatico.ca

Monsieur François Dalpé
Chef divisionnaire adjoint-Environnement
BELL Canada
3685, Aylmer, 2e étage, bureau 200
Montréal (Québec) H2X 2C5
Téléphone : (514) 350-3186
Télécopieur : (514) 350-3155
Courriel : francois.dalpe@bell.ca

Monsieur Yves Dufresne
Conseiller en sécurité financière
L'Industrielle Alliance
5365, rue Jean-Talon Est, bureau 500
Saint-Léonard (Québec) H1S 1L7
Téléphone : (514) 729-3281 poste 258

Monsieur Pierre Frenette, CA
Comptable agréé
Rousseau Frenette Gagnon, CA
5427, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H1T 1W7
Téléphone : (514) 725-9863
Télécopieur: (514) 725-0131
Courriel: pierrefrenette@rfg.qc.ca

Monsieur Aurélien Gill
Sénateur
SÉNAT DU CANADA
Pièce 207 / Édifice de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0A4
Téléphone : (613) 943-7851
Télécopieur: (613) 943-7853
Courriel : TESSIL@SEN.PARL.GC.CA

Monsieur Claude Hill
Président
GESDEV
1139, Louis.-H Latour
Boucherville (Québec) J4B 5G5
Téléphone : (450) 641-8750
Télécopieur : (450) 641-4731
Courriel : claud.hill@sympatico.ca

Monsieur Pierre Huneault
736, Chemin du Lac Millette
Paroisse St-Sauveur des Monts (Québec) J0R 1R3
Téléphone : (450) 227-5814

Madame Joanne Lalumière Agr., M.Sc. Env.
Directrice générale et secrétaire exécutive
Zoo de Granby
525, rue St-Hubert
Granby (Québec) J2G 5P3
Téléphone : (450) 372-9113 poste 2100
1-877-472-6299
Télécopieur : (450) 372-5531
Courriel : jlalumiere@zoodegranby.com

Madame Marie Legault-Gaudet
Marie Gaudet Conseil
505, 1^{ère} rue
St-Jean-Sur-Richelieu (Québec) J2X 3A5
Téléphone : (450) 358-1113
Télécopieur: (450) 672-0527
Courriel: mariegaudet@sympatico.ca

Monsieur Jacques Lemaître-Auger
12, Côte du Vesinet
Outremont (Québec) H2V 3L3
Téléphone : (514) 277-9139

Monsieur Robert Marchand
4320, rue Durocher
Lachenaie (Québec) J6V 1H1
Téléphone : (450) 585-8454 ou (819) 275-5084

Monsieur Michel Marcouiller
Directeur, communications et affaires publiques
Bombardier Produits récréatifs
726, rue St-Joseph
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Téléphone : (450) 532-6445
Télécopieur : (450) 532-5140
Courriel : michel.marcouiller@brp.com

Madame Sylvie Marier
Directrice des communications
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
555, boul. Roland Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : (450) 679-0540 poste 8235
Télécopieur: (450) 679-4943
Courriel: smarier@upa.qc.ca

Madame Anaïs Trépanier
Coordonnatrice des stages
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Pavillon Marie-Victorin – Local D62004
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : (819) 821-8000 poste 3636
Télécopieur : (819)
Courriel : anaistrepanier@hotmail.com
